

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquière  
BP 30109 – 59393  
Wattlelos Cedex

**CERTIFICATION CONFORME  
ET LÉGALISATION DE SIGNATURE**

**ARRÊTÉ**

Nous, Maire de la Ville de Wattlelos,

Vu l'Article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des douze Adjoints ;

Considérant que le Maire peut déléguer sa signature, en cas d'absence ou d'empêchement de ses adjoints, à des agents communaux pour la certification conforme de pièces et la légalisation de signature ;

Considérant que cette délégation doit permettre d'assurer un fonctionnement plus facile des services ;

**ARRÊTONS**

**ARTICLE 1er** : Mesdames **Maria GONCALVES**, **Eminé BOURAHLA**, Messieurs **Dany DELPLANQUE**, **Farid AZZI**, **Gabriel VALE FREITAS**, sont conjointement habilités pour la certification conforme et matérielle des pièces et documents présentés à cet effet, destinés aux Administrations Françaises et Etrangères.

Ainsi ils pourront :

- Délivrer des attestations de domicile (inclus pour les enfants scolarisés en Belgique) et des certificats de vie
- Délivrer des attestations liées à la composition familiale et au recensement militaire
- Effectuer des copies conformes des documents destinés aux administrations françaises et étrangères

**ARTICLE 2** : Les intéressés peuvent conjointement procéder aux légalisations de signatures dans les conditions de l'Article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 3** : Conformément à l'Article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de l'arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Commune.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026  
Reçu en préfecture le 31/03/2026  
Publié le  
ID : 059-215906504-20260331-ARAG2026\_03\_31A-AR

**Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le  
Le Maire,  
  
Dominique BAERT

**Maria GONCALVES**  
Notifié le

**Dany DELPLANQUE**  
Notifié le

**Gabriel VALE FREITAS**  
Notifié le

Fait à Wattrelos, le 31 mars 2026  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
Dominique BAERT

**Eminé BOURAHLA**  
Notifié le

**Farid AZZI**  
Notifié le